

EXTRAIT DU REGISTRE DES EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2026

En l'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes, Maison Intercommunale des Services, 5 rue de la Gare – 54170 COLOMBEY les BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres du conseil communautaire en exercice : 57

Quorum : 29

Date de convocation : 13 février 2026

Votants présents (33) : Monsieur Eric MATHIEU ; Madame Emeline MAGNIER-CARETTI, Monsieur Roland MILLERY ; Monsieur Denis VALLANCE ; Monsieur Ludovic DELOCHE ; Monsieur Charles FRANÇOIS ; Monsieur Denis THOMASSIN; Monsieur Hervé MANGENOT ; Monsieur Jérôme RUFFIN ; Monsieur Alain GRIS; Monsieur Benjamin VOINOT; Monsieur Gérard WECKERING ; Monsieur Patrice BONNEAUX ; Madame Nathalie CROSNIER ; Madame Sonia CHAUMONT ; Monsieur Daniel THOMASSIN ; Madame Geneviève LOCH ; Monsieur Patrick AUBRY; Madame Valérie HOFFMANN ; Monsieur Denis VETIER ; Monsieur Patrick DETHOREY ; Monsieur Denis KIEFFER; Monsieur Régis BARBIER ; Monsieur Jean-Pierre CALLAIS; Monsieur Philippe PARMENTIER ; Monsieur Daniel VATTANT ; Monsieur Benoît GARNIER ; Monsieur Samuel GRIS ; Monsieur Roland HUEL ; Monsieur Cyril SANDERS; Madame Elisabeth DELCROIX; Monsieur Claude DELOFFRE ; Monsieur Alain ABSCHIEDT.

Avaient donné procuration (8) Madame Clothilde MATHIOT (ALLAMPS) à Monsieur Denis VALLANCE (ALLAMPS) ; Madame Martine MICHEL (BLENOD LES TOUL) à Monsieur Jérôme RUFFIN (BLENOD LES TOUL) ; Madame Marie Thérèse VAILLANT (BULLIGNY) à Monsieur Alain GRIS (BULLIGNY) ; Monsieur Alain GODARD (GEMONVILLE) Monsieur Eric MATHIEU (ABONCOURT) ; Madame Corinne FERRARO à Monsieur Jean Pierre CALLAIS ; Monsieur Charles MATOS (MOUTROT) à Monsieur Patrick AUBRY (CREZILLES) Madame Laurence BROQUERIE (THUILLEY AUX GROSEILLES) à Monsieur Samuel GRIS ((THUILLEY AUX GROSEILLES) ; Monsieur Cyril BICHET (URUFFE) à Madame Elisabeth DELCROIX (URUFFE).

Avaient donné pouvoir (0) : /

Présents	33	Votants	41	Procuration	8	Pouvoir	0
----------	----	---------	----	-------------	---	---------	---

Secrétaire de séance : Patrick AUBRY

CC_2026_036 Avis de la communauté de communes sur le projet de centrale photovoltaïque au sol à Tramont Saint André

La Communauté de Communes a été sollicitée par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle afin de rendre un avis sur la demande de permis de construire déposée le 29 décembre 2025 relative à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol située sur le territoire de la commune de Tramont Saint André, au titre de l'article L.122-1-V du Code de l'environnement.

Le projet, porté par la société ENOE PV SOL 9, concerne une surface de 5,65 hectares et porte sur les parcelles cadastrées OC 273, 275, 276, 277 et 278, propriétés de la commune.

Ces parcelles correspondent à un terrain anciennement utilisé pour l'exploitation de charbon de bois ainsi que pour une activité de loisirs (motocross), et aujourd'hui en état de friche.

Ce site a été identifié par la commune comme étant propice au développement du photovoltaïque au sol. À ce titre, le Conseil municipal de Tramont Saint André, par délibération en date du 9 juin 2023, a proposé l'instauration d'une Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR). Le Conseil communautaire a rendu un avis favorable à cette proposition le 21 décembre 2023.

Dans le cadre de l'instruction et de l'accompagnement du projet, la Communauté de Communes a engagé des échanges avec la commune et le porteur de projet. Ces discussions ont permis d'aboutir à l'adhésion du porteur de projet à la doctrine communautaire visant à favoriser le partage des retombées économiques liées aux projets d'énergies renouvelables.

Ainsi, le porteur de projet a accepté :

- la possibilité d'une participation publique via la SEM Nancy Sud Lorraine Énergies et la Communauté de Communes ;
- l'ouverture à une participation des habitants du territoire ;
- l'étude de la mise en place d'un dispositif d'autoconsommation.

En cohérence avec ces orientations et afin de permettre la réalisation du projet, la Communauté de Communes a prescrit, par délibération en date du 26 juin 2025, une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-H avec le projet de centrale photovoltaïque au sol.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable au projet de centrale photovoltaïque au sol de Tramont-Saint-André

Le secrétaire de séance
Patrick AUBRY

Le Président,
Philippe PARMENTIER

